

66 IDÉES D' ACTIONS  
POUR LES COLLECTIVITÉS

# AGIR POUR LES LGBTQI+ DANS LES DÉPARTEMENTS



• • • • • SOMMAIRE

p4 • • **FAMILLE ET PETITE ENFANCE**

Accueillir et aider toutes les familles  
Garantir l'égalité devant l'adoption

p7 • • **ÉDUCATION ET JEUNESSE**

Permettre une action éducative contre les discriminations  
Venir aux jeunes en détresse  
Aider les projets des jeunes  
Favoriser le bien-être des jeunes

p12 • • **SANTÉ ET VIEILLISSEMENT**

Encourager l'accès aux soins pour tout-e-s  
Favoriser la prévention en santé sexuelle  
Aider les personnes âgées

p17 • • **URGENCE SOCIALE**

Venir en aide aux victimes de violences familiales  
Encourager l'aide sociale aux personnes précaires  
Permettre l'accès au logement pour les personnes défavorisées  
Aider les victimes de LGBTQIphobies

p21 • • **L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE**

N'oublier personne dans l'accueil et la communication  
Le département comme employeur  
Encourager la vie associative  
Institutionnaliser la lutte contre les discriminations

p28 • • **CULTURE, LOISIRS ET TOURISME**

Une culture pour toutes et tous  
Lutter contre les discriminations dans le sport  
Encourager un meilleur accueil des touristes

• • • • • ÉDITO

*Pour lutter contre les discriminations et les violences au quotidien, l'engagement de terrain de toutes et tous, élu-e-s et citoyen-ne-s est essentielle.*

*Ce guide propose une soixantaine d'actions simples et concrètes à l'échelle locale, pour construire une société plus inclusive et plus juste, où chacun-e puisse s'épanouir pleinement. Elles concernent tous les domaines d'action du département, qui sont trop souvent méconnus : famille, éducation, santé, aide sociale, logement, communication, vie associative...*

*Nous espérons qu'elles pourront alimenter le dialogue entre les institutions départementales et les organisations de la société civile, pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives locales.*



# FAMILLE & PETITE ENFANCE



## ACCUEILLIR ET AIDER TOUTES LES FAMILLES

1

Former les agents en charge de l'accueil pour garantir un accueil respectueux de tous les couples et de toutes les familles, notamment dans les centres de PMI (Protection Maternelle et Infantile), en les sensibilisant à la diversité des familles pour éviter toute stigmatisation des enfants (par exemple avec un langage discriminant).

2

Formuler tous les documents et formulaires d'accès aux services et aux aides publics pour qu'ils soient inclusifs en prévoyant qu'ils puissent être complétés par un couple ou des parents de même sexe.

3

Veiller à l'égalité de traitement et d'accès entre les couples de même sexe et les couples hétérosexuels, quel que soit leur statut marital, pour toutes les aides et actions sociales.

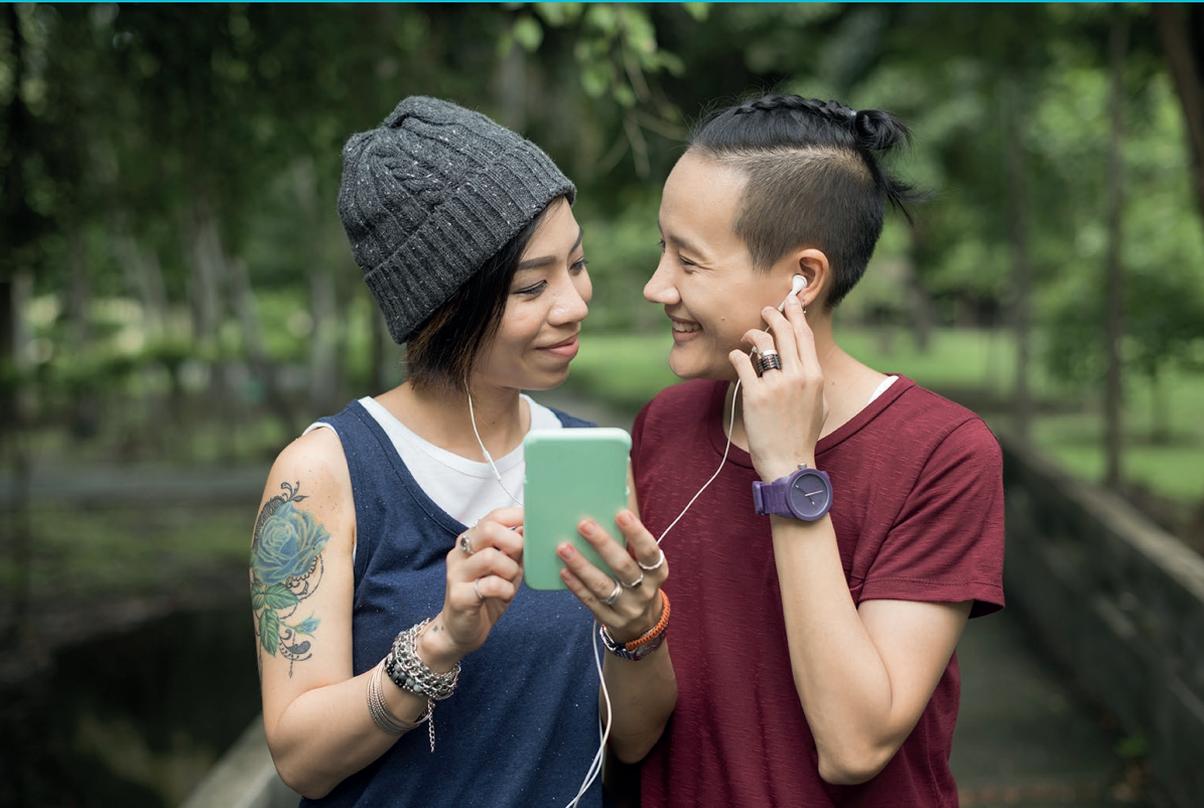
## GARANTIR L'ÉGALITÉ DEVANT L'ADOPTION

4

Veiller à ce que les demandes d'adoption soient traitées équitablement, sans discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre des demandeurs et demandeuses.



# ÉDUCATION & JEUNESSE



## PERMETTRE UNE ACTION ÉDUCATIVE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

5

Développer les actions de lutte contre les discriminations, dont les LGBTQIphobies et le sexisme, notamment en développant des campagnes et des outils spécifiques et en encourageant les interventions en milieu scolaire sur ces thématiques.

6

Dans le cadre de la prévention contre les IST, développer les interventions sur la vie affective et sexuelle dans les collèges, et s'assurer, via les appels d'offres, que ces interventions soient conformes au principe de la laïcité afin que les jeunes ne soient ni jugé-e-s ni culpabilisé-e-s pour leurs pratiques sexuelles.

7

Soutenir les associations, notamment financièrement, qui interviennent sur les LGBTQIphobies, le sexisme et la prévention santé en milieu scolaire, afin de permettre un maillage territorial suffisant.

## VENIR EN AIDE AUX JEUNES EN DÉTRESSE

8

Sensibiliser les centres d'hébergement d'urgence et les acteurs des centres d'aide sociale relevant du département à la problématique des jeunes LGBTQI+ en rupture familiale. Mettre en place des dispositifs d'accueil, à court, moyen et long terme, ou renforcer ceux déjà existants.

9

Permettre aux jeunes LGBTQI+ en rupture familiale d'avoir accès à une aide d'urgence, mais aussi les aider à trouver des solutions pérennes pour construire leur avenir et à poursuivre leurs études, notamment via les fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes.

10

Aider à la création de structures de prise en charge des mineur-e-s étranger-es isolé-e-s, et former leurs personnels aux problématiques des migrant-e-s et réfugié-e-s LGBTQI+.

11

Aider à la création de lieux de médiation et de discussion pour que les jeunes LGBTQI+ en rupture familiale puissent reprendre contact avec leurs familles.

## AIDER LES PROJETS DES JEUNES

12

Encourager les initiatives des jeunes en matière de lutte contre les discriminations, notamment via les bourses et aides aux jeunes porteurs de projets.



## FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES

13

Aider la création de lieux d'écoute et de prévention jeunesse pour la sexualité, les drogues, le mal-être et la violence ouverts à toutes et à tous et sans rendez-vous pour que les adolescent-e-s bénéficient de conseils anonymes et gratuits. Ces structures pourront aussi mettre en place des actions spécifiques de lutte contre les LGBTQIphobies (débats, projections...).

14

Veiller à la présence d'informations sur la lutte contre les discriminations, incluant les discriminations LGBTQI+, et sur la prévention santé dans les lieux de soutien et d'information destinés aux jeunes. Cette documentation pourra être éditée par le département, ou bien être celle d'associations locales ou nationales, par exemple en relayant affiches et brochures de la ligne Azur, de SOS homophobie ou de Contact.

# SANTÉ & VIEILLISSEMENT



## ENCOURAGER L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUT-E-S

15

Encourager l'accès aux vaccinations, et proposer des campagnes de vaccinations gratuites, notamment en direction des publics précaires, en cas de recommandation du Haut Conseil de santé publique pour des vaccins non remboursés.

16

Soutenir fortement les actions des centres de planification familiale pour permettre à toutes les femmes de consulter et de s'informer gratuitement et sans jugement sur la sexualité, et aux mineures d'avoir accès à la contraception.

17

Garantir l'accès à l'avortement en s'opposant, notamment via les conseils d'administration des hôpitaux, à la fermeture des centres d'IVG.

18

Aider les centres de planification familiale à se former à l'accueil des femmes lesbiennes et bisexuelles et des personnes trans, afin de leur garantir un suivi gynécologique de qualité.

19

Soutenir les initiatives visant à développer une offre de santé sexuelle et globale envers les populations LGBTIQ+ et exposées au VIH, hépatites et IST (contrats, réseaux ou maisons de santé).

20

Encourager la création de structures médicales spécialisées dans le domaine de l'accueil et du suivi des personnes séropositives (sur le modèle du 190 à Paris).

## FAVORISER LA PRÉVENTION EN SANTÉ SEXUELLE

21

Proposer des campagnes de prévention VIH et IST, soit directement réalisées par le département, soit en relayant les campagnes des acteurs de prévention (Aides, CRIPS, INPES, Sida Info Service, etc.)

22

Concernant les populations les plus exposées aux épidémies de VIH et autres IST (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes\*, migrants, travailleurs-euses du sexe, personnes trans, usagers de drogues), **soutenir et proposer des actions de prévention et dépistage rapide**, notamment en s'appuyant sur les associations communautaires.

\* Dans les campagnes de prévention, on préfère parler « d'hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes » (HSH) plutôt que d'utiliser le terme « gay » ou « homosexuel », car un certain nombre ne se définissent pas comme tels et se considèrent plutôt comme « hétérosexuels ». Il est néanmoins important que les campagnes de prévention puissent les atteindre.



Favoriser l'information et l'accès à la prophylaxie préexposition (PrEP) et aux traitements post exposition (TPE), notamment en agissant via les conseils de surveillance des hôpitaux.



Soutenir les événements de prévention VIH comme ceux organisés à l'occasion du 1er décembre.

## AIDER LES PERSONNES ÂGÉES



Les personnes âgées LGBTQI+, du fait de leur parcours de vie, de leur histoire, mais aussi de l'histoire de la communauté, notamment par rapport aux droits inégaux ou à l'épidémie de VIH/Sida, peuvent se retrouver plus isolées. Il est donc important que **donner un accès effectif à des dispositifs de veille et de soutien**, notamment des dispositifs de téléassistance.



De manière plus positive, il convient aussi de soutenir et favoriser l'émergence d'associations d'accueil, d'échange et de convivialité en direction de ces publics ou portées par eux.



Ces personnes, du fait de leurs parcours de vie, des discriminations auxquelles elles ont été confrontées, sont souvent plus sensibles aux jugements et hésitent parfois à faire appel aux services des collectivités pour cette raison, ou cachent leur orientation ou identité de genre : il est important d'encourager la formation des personnels à la prise en charge des personnes âgées LGBTQI+ et travailler à l'accueil des personnes séropositives, via les conseils d'administration des maisons de retraite et les appels à projets pour les EHPAD.



Assurer que les communications du département vers les personnes âgées soient inclusives, car il convient de faire en sorte que les personnes ne se sentent pas en marge dans l'âge.

# URGENCE SOCIALE



## VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES

29

Assurer aux lesbiennes un accès aux dispositifs d'aide aux femmes victimes de violence conjugale et ne pas les oublier dans les dispositifs de prévention des violences faites aux femmes, de même que les femmes trans. Sensibiliser aussi les personnels de l'action sociale à la violence au sein des couples gays.

30

Former les personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance aux discriminations dont sont victimes les jeunes LGBTQI+ : si le département offre un centre de formation pour les assistants et assistantes familiales, mettre en place un module sur ces questions, et former les personnels des structures d'accueil collectives relevant du département.

## ENCOURAGER L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES PRÉCAIRES

31

Sensibiliser les personnels des services départementaux d'action sociale et des espaces départementaux des solidarités aux problèmes rencontrés par les LGBTQI+ et les personnes séropositives. Insister sur les problématiques rencontrées par les personnes trans, souvent en situation de grande précarité sociale.

## PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES PERSONNES DÉFAVORISÉES

32

Favoriser les initiatives d'habitat groupé pour les personnes LGBTQI+ vieillissantes, particulièrement sujettes à l'isolement, et faire travailler les offices HLM et bailleurs publics en coordination avec les associations LGBTQI+ et de soutien aux personnes séropositives, notamment dans le cadre des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées.

33

Si le département participe aux côtés de l'État aux dispositifs d'hébergement d'urgence, favoriser la création de places à destination des femmes SDF et des personnes trans.

34

Garantir que la commission départementale de médiation qui évalue des demandes de logement dans le cadre de la loi DALO se montre impartiale quelle que soit l'orientation sexuelle des demandeurs, et prenne en compte les discriminations particulières dont sont victimes certaines personnes trans.

## AIDER LES VICTIMES DE LGBTQIPHOBIES

35

Dans le cadre de la mission de prévention délinquance, soutenir les associations d'aide aux victimes et les aider à se former aux questions LGBTQI+. A minima, tenir à leur disposition une liste des associations d'aide aux victimes formées à l'accueil des personnes LGBTQI+ vers qui les diriger.

36

Si le département a mis en place une structure d'aide juridique, veiller à ce que son personnel soit formé aux discriminations et violences spécifiques dont sont victimes les personnes lesbiennes, gaies, bies et trans afin qu'il soit en mesure de leur apporter l'accompagnement nécessaire, ou à minima de les diriger vers une structure compétente.

# L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE



## N'OUBLIER PERSONNE DANS L'ACCUEIL ET LA COMMUNICATION

37

Porter une attention particulière à l'accueil des **personnes trans** pour favoriser une attitude respectueuse et compréhensive, en tenant compte du genre revendiqué et en permettant l'utilisation des prénoms d'usage dans les différentes démarches administratives. Une sensibilisation des agents sur le sujet pourra se faire via des associations trans, ou via les outils qu'elles ont créés.

38

De manière générale, il est souhaitable pour le département de **faire la promotion de la diversité dans toute sa communication** (illustration du site internet, guide départemental, brochures d'information, journal, etc). Veiller notamment à la représentation de personnes LGBTIQ+, à montrer la diversité des familles et à éviter les stéréotypes de genre.

39

**Soutenir et encourager les événements de visibilité dans l'espace public** comme les marches des fiertés, les forums des associations, mais aussi débats, projections, expositions, par exemple autour du 17 mai journée de l'IDAHO (journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie).

40

Créer et/ou diffuser une campagne de communication pour lutter contre les discriminations gayphobes, lesbophobes, biphobes, transphobes et sérophobes (trop souvent oubliées). Cette campagne pourra renvoyer directement sur les associations locales, ou sur une structure d'accueil des victimes formée aux questions LGBTQI+.

41

S'engager à lutter publiquement contre les LGBTQIphobies : notamment condamnation publique en cas d'agression, de dégradation visant les personnes, locaux et événements LGBTQI+.

42

Soutenir le plaidoyer à l'international dans le cadre des déplacements des élu-e-s du département.

## LE DÉPARTEMENT COMME EMPLOYEUR

43

Appliquer une politique volontariste en matière de non-discrimination et de promotion de la diversité pour le personnel (en prenant en compte l'orientation sexuelle, l'identité de genre, mais aussi l'égalité femme/homme, l'origine ethnique...), dans le recrutement ou l'évolution des carrières.

44

Formaliser cet engagement par la signature de charte(s), comme la Charte de la diversité ou la Charte d'engagement LGBT de l'Autre Cercle.

45

Sensibiliser le service des ressources humaines sur les questions d'orientation sexuelle, d'identité de genre et d'état de santé.

46

Garantir l'égalité de traitement entre les personnes en couple de même sexe et leurs collègues, et ce quel que soit leur statut marital, concernant les congés avant naissance (examens...) et après (PACS, enfant malade pour le parent social).

47

Condamner fermement les actes et soutenir les victimes en cas de harcèlement, et notamment en cas de conflit avec la hiérarchie.

48

Répertorier les actes de harcèlement et mener des enquêtes sur le bien-être des salarié-e-s au travail.

## ENCOURAGER LA VIE ASSOCIATIVE

49

Apporter un soutien financier et/ou matériel aux associations LGBTQI+ et prévention santé qui sont des actrices importantes de la vie locale. Par leurs actions d'accueil, de conseil, de convivialité et de prévention, elles apportent une aide concrète aux personnes et contribuent à leur épanouissement. Ce sont aussi des lieux d'échange, de réflexion et d'innovation qui développent l'engagement citoyen et la cohésion sociale. Selon leurs actions, elles peuvent avoir besoin de financements, notamment sous la forme de conventions pluriannuelles pour garantir une pérennité des financements et donc des actions.

50

Encourager les associations, en particulier celles travaillant avec des jeunes, à se former à la lutte contre les discriminations, notamment le sexisme et les LGBTQIphobies.

51

Assurer la promotion des événements organisés par les associations LGBTQI+ locales, sur l'ensemble des réseaux et supports du département : écrans, affichage, site web, réseaux sociaux, brochures, actualités départementales, etc.

## INSTITUTIONNALISER LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

52

Créer un poste de médiation départementale, ou si ce poste existe déjà, s'assurer qu'il soit sensibilisé aux problématiques LGBTQI+ en cas de conflit entre le département et les particuliers et/ou les associations.

53

Créer un service ou une délégation « lutte contre les discriminations » ou « droits humains », incluant les questions LGBTQI+ et discriminations en raison de l'état de santé avec à la tête de ce service la nomination d'un adjoint.

54

Publier un bilan annuel de l'action départementale en matière de lutte contre les discriminations.

55

Organiser une concertation régulière avec les actrices et acteurs associatifs LGBTQI+ et santé, au niveau local afin d'étudier le bilan de l'action départementale et de mieux cerner les besoins.



Encourager les entreprises qui travaillent avec le département à engager des démarches de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, en s'appuyant par exemple sur la documentation du Défenseur des Droits.



En tant que membre du conseil d'administration de nombreuses institutions (CROUS, Hôpitaux, Festivals...), le département pourra appuyer les programmes et chartes de lutte contre les discriminations et veiller à ce qu'ils contiennent un volet LGBTQI+.



Engager des actions de coopération et des échanges de bonnes pratiques en matière de lutte contre les discriminations et pour la lutte contre le VIH/sida.

# CULTURE, LOISIRS & TOURISME



## UNE CULTURE POUR TOUTES ET TOUS

59

Encourager les bibliothèques départementales à mettre à disposition en libre accès des ouvrages à destination des adolescent-e-s en interrogation, pour les aider à envisager leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre sereinement, sans culpabilisation. Les inciter aussi à proposer des romans et bandes dessinées avec des personnages LGBTQI+ auxquels les jeunes, et moins jeunes, puissent s'identifier.

60

Inciter à la présence de livres pour la petite enfance permettant d'expliquer la diversité des familles et de lutter contre les stéréotypes de genre. Organiser des ateliers et débats sur ce thème.

61

Soutenir et encourager les événements culturels qui encouragent la réflexion sur les stéréotypes racistes, sexistes et/ou LGBTQIphobes.

## LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT

62

Encourager les clubs sportifs qui mettent en place une véritable politique de lutte contre les discriminations, et diffusent par exemple la *Charte sport et trans'* et/ou la *Charte contre l'homophobie dans le sport*, qui a déjà été signée par toutes les fédérations sportives françaises. Le Centre national de développement du sport apporte des financements prioritaires pour les actions en direction des personnes handicapées, des femmes, et des jeunes des quartiers défavorisés (s'adresser à la direction départementale de la cohésion sociale).

63

Aider les actions dans le sport en direction des personnes handicapées, des femmes, et des jeunes des quartiers défavorisés via des financements prioritaires.

64

Prendre en compte l'engagement des clubs sportifs dans la lutte contre les discriminations pour l'attribution des subventions départementales et la construction de nouveaux équipements, en y incluant les discriminations LGBTQI+ et le sexisme. Cela doit notamment passer par la formation des entraîneuses et entraîneurs.



Soutenir les manifestations sportives départementales qui encouragent l'accès au sport féminin et le respect de toutes et tous.

## ENCOURAGER UN MEILLEUR ACCUEIL DES TOURISTES



Encourager la création d'une charte d'accueil des publics LGBTQI+ via le Comité départemental du tourisme, visant à garantir une qualité d'accueil égale pour toutes et tous, notamment dans la restauration, les hébergements et les lieux de vie nocturne.



Inter-LGBT

*Interassociative lesbienne, gaie, bi & trans*

*Reconnue d'intérêt général*

c/o Maison des associations du IIIe  
boîte 8 · 5, rue Perrée · 75003 PARIS

[contact@inter-lgbt.org](mailto:contact@inter-lgbt.org)

[www.inter-lgbt.org](http://www.inter-lgbt.org)



InterLGBT